

La majorité accusée de «verrouiller la parole des députés» à l'Assemblée

PAR MANUEL JARDINAUD
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 5 JUIN 2019



Richard Ferrand © REUTERS/Charles Platiau

Les groupes d'opposition ont boycotté, le 4 juin, le vote sur le nouveau règlement de l'Assemblée nationale. Ils avaient déjà quitté l'hémicycle une semaine auparavant, rejetant un texte qui verrouille la parole des députés. La majorité dénonce un coup politique, mais donne une image d'intransigeance, avant l'examen de la réforme institutionnelle.

Et de deux. Pour la seconde fois, l'ensemble des groupes d'opposition – à l'exception du petit groupe Libertés et Territoires – ont quitté l'hémicycle de l'Assemblée nationale mardi 4 juin sans participer au scrutin du vote solennel sur le nouveau règlement de la chambre basse. Finalement adopté par 347 voix contre 8, le débat a été le théâtre d'âpres confrontations, donnant à voir des groupes d'opposition bataillant pied à pied contre une République en marche toujours aussi sûre de son fait.

L'enjeu n'est pas anodin : le nouveau règlement de l'Assemblée, même s'il recèle nombre de mesures techniques et parfois obscures, donne à voir ce qu'est une répartition des rôles entre gouvernement et députés, entre majorité et oppositions. Ce toilettage, entamé dès le début de la législature à travers des groupes de travail, et accéléré sous la présidence de Richard Ferrand au rythme d'une réunion par mois pendant six mois avec les chefs de groupe, n'aura finalement pas fait consensus.

Mieux – ou pire –, il a mis au jour l'incapacité d'une partie de LREM à s'inscrire dans une démarche d'ouverture, pourtant tant vantée depuis la création du mouvement.



Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale. © REUTERS/Charles Platiau

Tout avait commencé dans la nuit du 28 au 29 mai. Est alors discuté l'article 8, qui fait polémique. Il s'agit d'inscrire dans le marbre que chaque orateur, lors de la discussion générale d'une loi, ne pourra parler que cinq minutes. Bronca sur les bancs, rappels au règlement pour ralentir le vote : hormis ceux appartenant à la majorité, tous les élus se lèvent et partent devant le refus du président de l'Assemblée, Richard Ferrand, de bouger sur la mesure. Le lendemain, malgré les discussions de coulisses, **ils refusent de revenir siéger**, laissant le vote aux seules mains d'une majorité qui exerce alors un simulacre de discussion pour la forme.

Lors de l'explication de vote, une semaine plus tard, chaque groupe d'opposition assume son choix. Pour Pierre Dharréville, du Parti communiste, on assimile « *la discussion générale à du bavardage* », on veut « *réduire les discussions à des mesures techniques* ». Pour lui, c'est « *la culture managériale de l'entreprise appliquée au Parlement* ». Mathilde Panot, de La France insoumise, ira même, dans un geste destiné à tourner sur les réseaux sociaux, à **simuler un bâillon** à la tribune pour dénoncer que « *tout est pour le président, rien pour l'Assemblée* », dit-elle à Mediapart.

Du côté du Parti socialiste, David Habib s'insurge contre l'objectif de « *verrouiller la parole des députés* ». Il fait ainsi référence à deux autres dispositions nouvelles : la désignation d'un interlocuteur unique dans un groupe pour s'exprimer sur un article et l'impossibilité désormais pour

plusieurs députés de défendre des amendements identiques, deux autres mesures qui restreignent le temps de parole des élus. Il insiste : « *Si la loi est mal faite, bavarde, discutée dans de mauvaises conditions, c'est d'abord le fait du gouvernement.* »

À sa suite, Jean-Christophe Lagarde, pour l'UDI, a « *quasiment le sentiment d'avoir été floué* », quand Philippe Gosselin, pour LR, dénonce l'attitude de Richard Ferrand, proche d'entre les proches d'Emmanuel Macron, et un texte instaurant « *une forme d'usinage, de taylorisme* ». « *La loi est un produit artisanal, poli à la main*, enchaîne le député de la Manche. *[Elle ne vient] pas d'un moule d'où sortirait des textes à la chaîne.* »

Pour la majorité, il s'agit là d'une mise en scène grossière – surjouer l'indignation et boycotter le vote – pour cacher une faiblesse politique après les résultats aux européennes. De fait, l'Assemblée demeure ce lieu où, même s'il est clos, s'infiltrèrent les événements politiques, se jouent les rapports de force. Après les déconvenues du scrutin européen, Républicains, Insoumis, communistes et socialistes avaient cette nécessité de démontrer leur capacité à s'opposer à LREM, qui joue cette carte de l'hégémonie et de l'absorption des vaincus.

« *Les oppositions étaient dans une logique de blocage*, déplore Bruno Questel, de LREM. *C'est de la politique à deux balles, le syndicat des opposants désavoués le 26 mai et en 2017, et qui ne savent pas se remettre en cause* », estime-t-il auprès de Mediapart dans la salle des Quatre-Colonnes. Selon lui, tout avait été mis en œuvre pour aboutir à un compromis que les oppositions ont finalement décidé de dynamiter pour des raisons de basse politique. Il évoque aussi une coalition de circonstance, comme celle qui a abouti **au lancement du référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris**.

L'ex-PS met en avant d'autres nouveautés en faveur des oppositions : plus de temps de parole lors des questions au gouvernement (QAG) avec une possibilité de réplique aux ministres, la capacité d'être rapporteur d'une mission d'enquête, l'accès à la première vice-présidence de l'Assemblée...

Le rapporteur du texte, le député MoDem Sylvain Waserman, défend lui aussi, sur un ton plus doux et moins polémique, les avancées de ce nouveau règlement qu'il a contribué à construire. « *Il y a des avancées démocratiques majeures pour les oppositions, j'apprécierai que cela soit dit* », plaide-t-il auprès de Mediapart quelques heures avant le vote final, reprenant les arguments de son collègue de LREM.

Il insiste également sur d'autres aspects passés sous silence : plus de transparence sur les lobbys (comme l'obligation de déclarer toute invitation à un voyage ou l'acceptation de dons ou cadeaux), prise en compte des recommandations de la déontologue, droit de pétition amélioré pour saisir les députés, mise en place d'un cadre pour lutter contre le harcèlement – notamment sexuel – au sein de l'Assemblée. Sur ce point, la bataille a été rude, aucun dispositif n'étant prévu initialement dans le texte. À force d'amendements – « *trop détaillés* », selon le rapporteur – déposés en commission, un cadre très général a néanmoins été voté pour instaurer « *un dispositif de lutte contre le harcèlement* » et « *reconnaître que notre institution a une responsabilité* ».

Le minimum syndical, alors que **le collectif « Chair collaboratrice »** assure qu'à l'Assemblée, une femme sur deux dit avoir été victime de blagues sexistes ou sexuelles (voir **le Machoscope de Mediapart**), une sur trois d'injures sexistes, et une sur cinq d'agression sexuelle sur son lieu de travail. Le collectif préconisait notamment une cellule d'écoute et le gel de la clause de loyauté.

Pour le reste, Sylvain Waserman dénonce la mauvaise foi des oppositions qui, selon lui, ont surjoué le conflit alors qu'un accord avait été trouvé. Il l'assure : « *Nous avions un point d'atterrissage qui n'a pas recueilli l'adhésion* », dit-il. Il était prêt à revenir sur la question de l'orateur unique et à trouver une solution sur celle des amendements uniques. Rien n'y a fait, la crise était déjà en place.

Dans l'entourage de Richard Ferrand, c'est la même dénonciation d'une manœuvre politicienne : « *Ils ne pouvaient pas se retrouver d'accord avec le*

président de l'Assemblée. » L'accent est mis sur la simplification, l'efficacité, la rationalisation. Un langage très « *start-up nation* », dénoncé au fil des discours par les opposants.

Reste que, au-delà de cette image à nouveau extrêmement lourde de sens pour la majorité avec ces bancs désertés, cette séquence augure mal de la prochaine, celle de la discussion sur la réforme constitutionnelle. Chacun a encore en mémoire la précédente, en juillet 2018 et en pleine affaire Benalla, où **LREM et l'exécutif ont été contraints de baisser pavillon** et de stopper l'examen du texte.

Le nouveau projet qui se profile, **dévoilé par *Le Monde***, est encore loin de faire consensus, en particulier avec le Sénat, sur la baisse de 25 % du

nombre de parlementaires. De timides avancées ont été concédées sur le référendum d'initiative partagée et sur la dose de proportionnelle.

Les oppositions ont dénoncé l'initiative de voter un nouveau règlement avant de discuter de la réforme à venir, dont l'adoption est bien loin d'être assurée. Pour David Habib, il s'agit effectivement de contraindre la parole avant de débattre de l'évolution de la Constitution. « *Si on avait pu faire la réforme sur le règlement en même temps, on l'aurait fait* », se défend Sylvain Wasserman. Alors que Bruno Questel assume sans réserve le décalage, car « *cela n'a rien à voir avec la réforme constitutionnelle* ».

Une énième désertion des bancs durant la future discussion à l'Assemblée incrusterait l'image d'un groupe majoritaire toujours plus intransigeant.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.